

COMMUNE DE COURBESSEAUX

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COURBESSEAUX

Séance du 13 décembre 2023 à 20h30 à la salle de la mairie sous la Présidence de M. Fabrice BOYER, Maire de la commune.

La convocation adressée le 07/12/2023 avec l'ordre du jour suivant :

- Approbation du compte rendu du 16/05/2023
 1. Avenant au contrat d'affermage eau avec la SAUR
 2. Décision modificative de crédit sur le budget communal
 3. Avis sur la composition de la « conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols »
 4. Modification du tableau de classement des voies communales de Courbesseaux
 5. Versement participation financière exceptionnelle à l'association ALCHC
 6. Versement participation financière à JTS pour le chantier jeunes et la sortie Laser Game et le spectacle de la Saint Nicolas
 7. Remboursement frais engagés par un élu
 8. Devis pour un lampadaire solaire à installer sur le parking benne à verre
- Questions diverses
 - Devis ENEDIS pour une suppression de branchement, une offre de branchement et une modification de branchement
 - Travaux sécurité rue de l'Etang

Etaient présents : Mesdames Annick GAIRE et Bernadette ALIX et Messieurs Fabrice BOYER ; Régis AUBERTEIN ; Samuel MARQUES ; Alexandre GUER ; Maxence MOCOLIN

Absents excusés : Marie-Paule DIVOUX et Arnaud OLIVIER

Pouvoir : Arnaud OLIVIER à Fabrice BOYER
Marie-Paule DIVOUX à Maxence MONCOLIN

Nombre de conseillers en exercice : 09 - le quorum étant atteint

- **Election du secrétaire de séance**

M. Régis AUBERTEIN est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

- **Approbation du dernier conseil**

Le compte rendu de la séance du 16/05/2023 est adopté.

1. Avenant au contrat d'affermage eau avec la SAUR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que notre délégation de service public avec la SAUR arrive à échéance au 31 décembre 2023 et que la communauté de Communes du Pays du Sânon doit, et souhaite, prendre la compétence eau à compter du 1er janvier 2026 et il faut laisser une année à la Communauté de communes pour relancer une consultation pour la DSP, et probablement groupée avec d'autres communes qui arriveront en fin de contrat.

Ainsi, le Maire propose d'étendre cette prolongation de concession de 3 ans jusqu'au 31/12/2026.

Monsieur le Maire présente l'avenant au contrat d'affermage proposé par la SAUR se terminant le 31 décembre 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- de retenir l'avenant au contrat se terminant le 31 décembre 2026
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant avec la SAUR

2. Décision modificative de crédit sur le budget communal

Monsieur le Maire souligne l'absence de crédit suffisant au chapitre 012 pour 2 855,44 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, la décision modificative suivante :

Article 6588 « autres charges diverses » :	- 2 855,44 €
Article 6450 « charges de sécurité sociale » :	+ 1 663,39 €
Article 6411 « personnel titulaire » :	+ 1 192,05 €.

3. Avis sur la composition de la « conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols »

Le Maire explique au conseil municipal le rôle consultatif de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols.

Elle pourra ainsi « se réunir sur tout sujet lié à la mise en œuvre des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols » à l'initiative de la Région ou d'un EPCI, transmettre à l'Etat des analyses et propositions portant sur cette mise en œuvre et émettre des propositions d'évolution des

objectifs de réduction de l'artificialisation des sols prévus par la loi et les documents de planification pour la prochaine tranche de 10 ans.

Le Maire donne lecture au conseil municipal de la proposition de composition de la « conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols » faite par la Région Grand Est.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, un avis favorable à cette proposition et charge le maire à en informer la Région Grand Est.

4. Modification du tableau de classement des voies communales de Courbesseaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la répartition de la dotation de solidarité rurale, versée par l'Etat à la commune, est calculée au prorata de la longueur de voirie.

Une rue (Rue de Trouaux) de la commune n'est pas répertoriée dans le tableau approuvé par délibération du 21/10/2021 et qu'il serait donc nécessaire de le modifier.

Le tableau joint fait apparaître 6296 mètres de voies communales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, d'approuver le tableau de classement des voies communales portant la longueur de voirie à 6296 mètres au lieu de 6180 mètres en 2021.

5. Versement participation financière exceptionnelle à l'Association ALCHC

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'investissement de l'association ALCHC au sein d'activités à l'attention des administrés de tout âge.

Ainsi à titre exceptionnelle, les membres de l'association ALCHC sollicitent une subvention exceptionnelle afin de combler l'augmentation du prix des feux d'artifices qui ont eu lieu le 15 juillet 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, de verser à ALCHC le montant de 150 € au titre d'une subvention de fonctionnement à titre exceptionnelle pour l'année 2023.

6. Versement participation financière à JTS pour le chantier jeunes, la sortie Laser-Game et la Saint Nicolas

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Jeunesse et Territoire Sânon a organisé sur la commune de Courbesseaux, comme au printemps, un chantier-jeunes dont le but était de créer des décorations d'hiver en palettes. Ce chantier s'est déroulé les 23 et 24 octobre 2023.

Suite à ces journées, JTS sollicite une participation financière à la commune **d'un montant de 310,56 € pour la prise en charge de l'intervenant et du coût du matériel.**

A l'issue de ces journées et pour remercier les jeunes de leur participation, JTS a organisé une sortie au Laser-Game à Nancy et sollicite une participation financière à la commune **d'un montant de 74,76 €.**

Le samedi 02 décembre 2023, les enfants de Courbesseaux ont participé au spectacle de la Saint Nicolas organisé par JTS et ce dernier sollicite une participation financière à la commune **d'un montant de 80 €.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, de verser à JTS les montants de :

- **310,56 € pour le chantier-jeunes,**
- **74,76 € pour la sortie Laser-Game**
- **80 € pour le spectacle de la Saint Nicolas.**

7. Remboursement frais engagés par un élu

Monsieur le Maire demande au conseil municipal le remboursement de frais qu'il a personnellement avancé pour l'achat de cartes cadeaux ILLICADO dans le magasin CORA pour un montant de 400 € en date du 30/11/2023.

Monsieur le Maire étant concerné par l'affaire ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

8. Lampadaire solaire sur le parking benne à verre

- Le conseil municipal décide d'ajourner cette délibération.

**Monsieur le propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour.
Le conseil accepte à l'unanimité.**

9. Rénovation du plafond de l'église

Monsieur le Maire présente deux devis pour la rénovation du plafond de l'église qui se fissure depuis quelques mois maintenant, et qui provoque des effondrements de plâtre.

- Entreprise MAZZA Jean-Victor pour un montant de 9 921,80 € HT soit 10 913,98 € TTC,
- Entreprise PLATRERIE CANTENOISE pour un montant de 3 721,60 € HT soit 4 465,92 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

- De retenir le devis de l'entreprise PLATRERIE CANTENOISE
- D'autoriser le Maire à signer le devis

Questions diverses

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.